



Centre Communal d'Action Sociale

## DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2023\_36\_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

**Objet :**

**Contrat de prestation de services entre le CCAS de Vif et Kid'Secours**

**Le Président du CCAS de VIF (Isère)**

**DÉCIDE**

**De conclure**, avec Kid'Secours représentée par Monsieur REYNAUD Laurent en qualité de secouriste – 41, Impasse du saumon – 38430 MOIRANS :

Un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités d'organisation d'une journée d'initiation à la prévention et au secourisme à l'occasion de la « quinzaine de la parentalité » sur la commune de Vif dans les locaux de l'Espace Olympe de Gouges.  
La journée d'initiation aura lieu le samedi 10 juin 2023 de 9h30 à 17h30.

Le coût total de l'intervention sera de 250 € (deux cent cinquante euros) détaillés comme suit :

- 225 € (deux cent vingt-cinq euros) pour 3 ateliers de 1h30
- 25 € (vingt-cinq euros) de frais de déplacement

**De signer** le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le 05 mai 2023

Par délégation du Conseil d'Administration,  
Le Président du CCAS,

Guy GENET



*Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*